



**TITULARISATION DES PRECAIRES
OU PRECARISATION DES TITULAIRES ?
TOU-TES ENSEMBLE
MERCREDI 30 MAI A 14HEURES
POUR DIRE NON A LA PRECARITE**



L'Etat, et en particulier l'Education nationale, est le plus grand pourvoyeur de précarité.

Enseignant-e-s, personnels de vie scolaire, personnels accompagnant les élèves en situation de handicap (AESH), personnels administratifs, infirmier-e-s...

La précarité a de multiples visages. La précarité est une zone de non-droit, où les personnels sont laissés dans l'incertitude, où il faut coûte que coûte s'adapter, où chaque rentrée scolaire est synonyme d'angoisse dans l'attente du réemploi, où les pressions hiérarchiques des chefs d'établissement ou de service s'exercent avec d'autant plus de force.

La précarité représente plus de 20% des emplois dans à l'éducation nationale et plusieurs milliers dans l'académie de Toulouse (Enseignant-es, AESH, AVS, CUI, AED... : toute une panoplie de contrats plus précaires les uns que les autres avec, « comme par hasard », un taux de féminisation extrêmement élevé (plus de 90% pour les seules AESH).

Alors que le gouvernement a annoncé vouloir supprimer 120 000 emplois de fonctionnaires, il a dans le même temps annoncé un recours accru à aux contrats précaires !

Pour les enseignants non titulaires, la précarité c'est :

- L'absence de transparence au niveau des affectations
- Des salaires au plus bas
- Des modalités d'affectation qui ne permettent pas de toucher les frais de déplacement et des affectations qui ne tiennent pas compte du domicile et de la vie familiale.
- Des difficultés pour faire valoir ses droits (frais de déplacement, congés payés...)

Parce que défendre nos droits à un statut et des conditions de travail dignes, c'est aussi défendre la qualité du service public d'éducation nationale pour nos élèves, retrouvons nous nombreuses et nombreux

MERCREDI 30 MAI 2018 – 14H00 – RECTORAT DE TOULOUSE

(Une demande d'audience intersyndicale est déposée)

AED et AESH aux conditions d'emplois indignes

Manque de la formation pour les personnels concernés, des temps partiels imposés avec des salaires plus bas que le RSA (**830 euros par mois pour une AESH à temps plein !**), des niveaux de rémunération indignes et des affectations multiples et toujours plus éloignées...

Opacité dans les conditions de recrutement mais aussi **pressions au renouvellement !**

Nous exigeons la **titularisation sans condition de tou-ttes les précaires** et dès à présent :

- le droit au réemploi sur des postes à temps plein
- des critères clairs d'affectation
- des conditions de travail dignes
- une revalorisation salariale conséquente
- Le respect de la loi par le rectorat de Toulouse en matière de contrat et de rémunération
- La garanti de salaire en cas de non réemploi dès la rentrée.
- Un recrutement académique pour tous les non titulaires avec élargissement des CCP notamment aux conditions d'affectations des personnels.

Appel du Collectif Précaires de l'académie de Toulouse :

Personnels précarisés ! École sacrifiée ! Le 30 mai on se mobilise

Dans l'Éducation nationale 1 personnel sur 4 est contractuel (soit 300 000 CDD). AED, AVS en CUI CAE, AESH, professeur.e.s contractuel.le.s, nous sommes soumis.e.s à des conditions de travail précaires, à la merci de toutes les pressions hiérarchiques possibles, mal-formé.e.s et sous-payé.e.s. Les logiques budgétaires adoptées par l'Éducation nationale redéfinissent en permanence nos contrats, qu'ils soient de droit privé ou de droit public, CDD renouvelables ou services civiques, sans pour autant remettre en question leur nature précaire. Alors que plus de 20 000 personnes en CUI ont vu leur contrat supprimé l'été dernier par le gouvernement, une nouvelle vague de suppression devrait avoir lieu avec la fin de l'année pour celles et ceux qui avaient pu conserver leur poste.

L'Éducation nationale entretient ce système d'emplois subalternes, proposant des contrats à peine plus élevés que le RSA. Par le recours à des contrats précaires, elle fragilise nos droits. En réduisant les postes, elle nous met en concurrence, nous isole et nous contraint à accepter ses conditions. De plus, elle délègue le renouvellement de nos contrats à d'autres volontés que les nôtres : celles des gestionnaires du budget, notamment ceux de nos établissements. Ainsi, nous sommes soumis.e.s à l'arbitraire et aux représailles de nos chefs d'établissement, jusqu'à être puni.e.s par le licenciement pour avoir exigé de voir nos droits respectés. Nous voulons que notre recrutement puisse relever du Rectorat, non plus des chefs d'établissement, afin que nos contrats soient renouvelés sans arbitraire. À plus long terme, nous voulons la titularisation de tout-es celles et ceux qui le souhaitent, sans conditions de concours, de diplôme, de nationalité, de formation ou de stage.

La première journée de grève nationale contre la précarité dans l'Éducation nationale du 5 avril dernier a été un véritable succès : des manifestations et assemblées de grève ont été organisées dans plus de 20 villes en France. Parce que la solidarité est notre force, parce que ce sont nos luttes qui construisent nos droits, continuons la mobilisation !

- Prolongation des contrats jusqu'à la fin des vacances (égalité avec les titulaires).
- Reconnaissance de précaires de nos emplois (prime de précarité).
- Reconnaissance avec revalorisation salariale de 10 %.
- Fin du contrôle des chefs d'établissement en fin d'année (fiche de renouvellement, entretien personnalisé).
- Renouvellement tacite des contrats AED.
- Embauche des contrats à 3 ans des AED.
- Notification des affectations dans des délais raisonnables.
- Transparence des critères d'affectation.
- Recevoir la fiche de paie et l'attestation employeur en temps normal.

**Rassemblement mercredi 30 mai à 14H Devant
le Rectorat (métro St-Agne)**